

présentent

« Drôle de vie »

Au-delà des portes



« Drôle de vie » est une pièce chorégraphique de la compagnie Artprodanse, dirigée par Aurélie Garnaud. Créée en 2011 sur scène à la suite d'un atelier chorégraphique entre 4 élèves et leur professeur de danse, elle se transpose dans la rue en 2013 afin de toucher un plus large public.

Nous avons tous vu dans la rue des enfants maltraités par leur parents. Nous avons tous entendus des cris de douleurs, de détresse, de peurs au travers d'un mur avec ce serrement à la gorge, ne sachant que faire : Il était important pour moi d'amener ce sujet dans l'espace urbain afin d'interpeller les passants sur ces faits et de susciter leur réaction.

Interprétée par cinq danseuses, cette pièce de danse contemporaine évoque un droit majeur de l'enfant, celui d'être protégé contre toutes formes de violence. « Drôle de vie » raconte le chemin de vie d'un enfant victime d'un cas de maltraitance infantile.



La curiosité d'un passant et sa responsabilité en tant que citoyen peuvent permettre à un enfant de retrouver le sourire.



Au-delà des portes de nombreux enfants vivent une « drôle de vie », la peur, les coups... sont parfois leur lot quotidien.

La protection infantile contre toutes formes de maltraitance est un droit qu'ont les enfants depuis 1989 lors de la Convention des droits de l'enfant de l'ONU.

« Malgré leur besoin de protection, les enfants sont victimes de violences physiques et psychiques, avec de graves conséquences pour le corps et l'esprit, risquant souvent d'hypothéquer leur avenir à longue échéance. L'épanouissement et le développement de ces enfants sont perturbés, voire parfois franchement compromis. » (Dr Jacques de Haller Président de la FMH et Dr Christine Romann Membre du Comité central de la FMH Responsable du domaine Promotion de la santé et prévention)



Le jugement, La séparation, l'enfermement, la solitude, l'incompréhension, la punition... sont des thèmes explorés dans « Drôle de vie ».